

DÉCISIONS MUNICIPALES
- COMMUNE DE FONSORBES -

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

Thème	1.1 – MARCHES PUBLICS	Décision Municipale du 15 juin 2023 Acte n° DM 2023-12
Objet	Marché Fournitures de matériaux et petit outillage pour les travaux en régie des Services Techniques – Avenant n°1	

DÉCISION MUNICIPALE

Madame la Maire de la commune de FONSORBES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (n° 2020-064) adoptée en application de ces articles, modifiée par délibérations en date des 3 septembre 2020 (n° 2020-119), 10 juin 2021 (2021-078) et 6 septembre 2021 (2021-099),

Vu la délibération en date du 5 juin 2019 (n° 2019-099),

Vu l'article L.2194-1 du code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un avenant pour prolonger les contrats Plomberie (lot 1) et Electricité - éclairage (lot 2) dont le titulaire est LEGALLAIS

DÉCIDE

ARTICLE 1 : la prolongation des contrats Plomberie (lot 1) et Electricité - éclairage (lot 2) dont le titulaire est LEGALLAIS jusqu'au 7/11/2023.

ARTICLE 2 : dit que la présente Décision Municipale sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente Décision Municipale fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente Décision Municipale sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : dit que la présente Décision Municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.



Madame la Maire
SIMÉON Françoise